



FAIRE PÂTURER SES BREBIS SUR DES COUVERTS : une opportunité à ne pas négliger

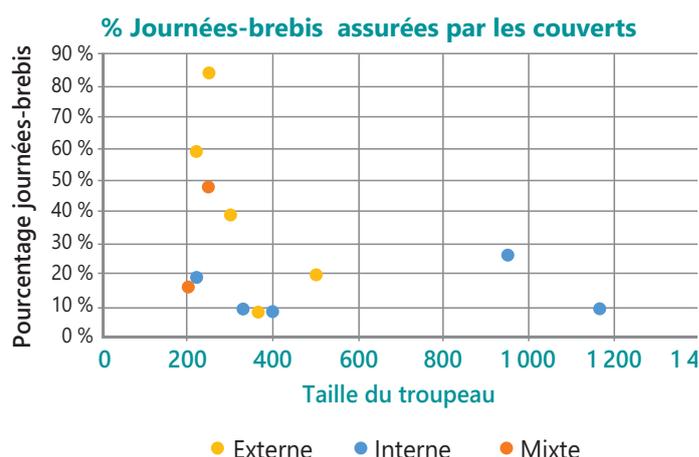
Le pâturage de couverts par des brebis est une pratique de plus en plus présente en Pays de la Loire, y compris sur des couverts hors des exploitations des éleveurs. Il s'agit de partenariats gagnant-gagnant entre éleveurs et céréaliers, permettant notamment de réduire le coût alimentaire des élevages mais aussi de réduire le coût du broyage pour les céréaliers.



D'abord une réduction du coût alimentaire

Pour les éleveurs, le premier intérêt est une réduction du coût alimentaire : plus de pâturage, moins de stocks à produire ou à acheter. Le recours aux couverts permet une baisse du chargement sur la surface de base, ou encore la possibilité d'augmenter le troupeau sans acheter de stocks. Cette baisse de chargement peut être appréciée par la part des "journées-brebis" assurées hors Surface Fourragère Principale : chez les 15 éleveurs enquêtés dans le cadre du projet SYCEROV elle était proche de 30 % en moyenne en 2021, avec un maximum allant jusqu'à plus de 80 %.

Part des besoins du troupeau couverte par le pâturage sur les surfaces additionnelles, selon la taille du troupeau et le mode de pâturage - externe, interne ou mixte - (automne-hiver 2021-2022)



Cette réduction du coût alimentaire peut être chiffrée :

- les charges en moins correspondent à l'alimentation qu'il aurait fallu fournir si les brebis étaient restées dans l'élevage, alimentées en bergerie,
- les charges en plus correspondent au coût du transport (par exemple l'utilisation d'une bétailière en CUMA) et des clôtures : compter par exemple 6 filets pour 100 brebis, plus 5 filets pour le parc suivant (installation dans le sens de la longueur), plus l'électrificateur.

Mais aussi beaucoup d'autres intérêts

Bâtiments

Si le pâturage de couverts remplace une phase d'élevage en bergerie, cette pratique permet de réduire la capacité de logement nécessaire à l'échelle du troupeau, avec à la clé une économie de l'investissement à réaliser dans les bâtiments.

Cultures

Si le pâturage de couverts se substitue à un pâturage de prairie temporaire, la surface dégagée peut être mise en culture, notamment pour améliorer l'autonomie en concentré de l'élevage.

Travail

Les éleveurs considèrent que le temps de travail lié au pâturage des couverts est nettement inférieur à celui qui aurait été nécessaire en bergerie. Il faut d'abord compter autour d'une demi-journée pour le transport des animaux et l'installation de la clôture, autant pour le rapatriement du lot, soit une journée en tout. Puis un passage quotidien pour la surveillance et un quart à une demi-journée tous les 2 à 3 jours pour le déplacement des lots.

Parasitisme

Certains éleveurs estiment que le fait de faire pâturer des brebis sur des couverts permet de réduire la pression parasitaire sur les prairies de l'exploitation. Cette moindre pression parasitaire se traduit par une économie d'antiparasitaires mais aussi une réduction de la charge de travail liée à ces traitements.

Gain pour 100 brebis mises à pâturer des couverts pendant 100 jours

Charges en moins	2 800 €
130 kg foin (100 €/t) + 50 kg céréales (300 €/t)	2 800 €
Charges en plus	400 €
Amortissement 11 filets (70 €) + électrificateur (500 €) sur 4 ans	300 €
Location bétailière (aller + retour x 50 €/trajet)	100 €
Gain	2 400 €

A noter : la plupart des éleveurs pratiquant le pâturage de couverts considèrent qu'ils ne supportent pas le coût d'équipements spécifiques, dans la mesure où ils valorisent ces équipements (clôtures électriques, bétailière) sur d'autres types de surfaces.



Bref, si le pâturage de couverts comporte les mêmes risques que le pâturage de prairies (brebis sur le dos, boiteries, prédation, divagation, etc.), il en présente surtout tous les avantages !

CONTACTS

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

- Laurent FICHET, chargé de mission en filière ovine
02 41 33 61 2- laurent.fichet@pl.chambagri.fr
- Stéphane MIGNE, chargé de mission en filière ovine
02 51 36 82 7- stephane.migne@pl.chambagri.fr
- Aurore PRIEUR, chargée de mission en filière ovine
02 41 18 60 25 - aurore.prieurdelacombe@pl.chambagri.fr

